



Genève, le 18 juillet 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département
de la santé et des mobilités (DSM)**

**Déversement d'eaux usées : les plages du Vengeron et la plage de
Pregny-Chambésy sont provisoirement fermées**

Le service du médecin cantonal a procédé le vendredi 18 juillet 2025 à la fermeture temporaire de l'accès à l'eau des plages «Vengeron centre», «Vengeron aval» et «Chambésy», sur la commune de Pregny-Chambésy.

D'importantes quantités d'eaux usées s'écoulent dans le cours d'eau du Vengeron depuis deux collecteurs défectueux. Les Services industriels de Genève sont sur place pour procéder aux réparations nécessaires et contenir le déversement.

En application du principe de précaution, les autorités cantonales ont pris la décision de fermer provisoirement les accès à l'eau situés sur la commune de Pregny-Chambésy.

L'ingestion ou le contact avec de l'eau usée comporte des risques pour la santé : gastro-entérites (vomissements, diarrhées, douleurs abdominales) ou infections de la peau. La plupart du temps, les symptômes disparaissent spontanément après quelques jours. Il est cependant conseillé aux personnes qui s'inquiètent de leur état ou qui présentent des symptômes importants ou persistants de consulter leur médecin traitant. Les bactéries fécales peuvent également représenter un risque pour les animaux.

Cet incident est sans conséquence sur les autres usages de l'eau, dont la consommation d'eau potable.

Un suivi de la qualité sanitaire de l'eau est assuré par l'office cantonal de l'eau. Lorsque la situation sera revenue à la normale, l'interdiction pourra être levée.

Rappel des responsabilités

Les autorités cantonales rappellent que chaque cas de pollution des eaux est traité avec la plus grande rigueur. La préservation de la qualité de l'eau à Genève constitue une priorité majeure, tant pour la santé publique que pour la protection de l'environnement.

Ainsi, toute pollution constatée fera l'objet d'une investigation systématique par la police de l'eau afin de remonter à la source de la pollution et identifier les auteurs des faits.

Des sanctions seront systématiquement prises à l'encontre de celles et ceux qui ne respectent pas les règles en vigueur.

L'OCEau appelle l'ensemble des acteurs et actrices à faire preuve de vigilance et à renoncer à tout comportement à risque portant atteinte à une canalisation afin de préserver durablement nos ressources en eau.

Voir aussi le communiqué du 16 juillet 2025: Fermeture de la Plage de la Plaine à Dardagny en raison de la présence de cyanobactéries

Pour toute information complémentaire:

- *Département du territoire : M. Guillaume Marsac, directeur général adjoint de l'office cantonal de l'eau, guillaume.marsac@etat.ge.ch, T. +41 78 989 78 50*
- *Département de la santé et des mobilités : M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint chargé de la communication, marc-andre.siegrist@etat.ge.ch, T. +41 79 623 38 18.*